

## COMMUNE DE MARBOUÉ

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2022**

#### **PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le SEIZE AOUT DEUX MILLE VINGT DEUX, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme CHASSELOUP, Maire.

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, Mme RIVIERE, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés :

Absents : M. DEVIMEUX, M. BATANCOURT

Secrétaire de séance : M. CHABANNES

Date de convocation : 4 août 2022

Elus en exercice : 15

Elus présents : 13

Elus votants : 13

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Création de poste,
- SAEDEL : Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2021 : lotissement « la Remise Saint-Martin »
- Informations et questions diverses.

#### **Election du secrétaire de séance** :

M. CHABANNES est élu secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal du 28 juin 2022** :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 28 juin 2022. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

#### **Création de poste** :

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2022 inclus.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à raison de 35 heures par semaine.

Cet agent pourrait assurer des fonctions d'employé polyvalent et entretien des espaces verts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à raison de 35 heures par semaine.

## SAEDEL : Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2020 : lotissement la Remise Saint Martin :

Conformément au contrat de concession d'aménagement en date du 22 juin 2006, la SAEDEL soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu d'activités de l'opération citée en objet : la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé 2021, le plan de trésorerie prévisionnel, le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu d'activités 2021 de l'opération de "la Remise Saint Martin".

### Informations et questions diverses :

- Repas cantine  
Suite à la multiplicité de demandes de régimes alimentaires spécifiques (sans recours à un PAI), ce qui est impossible à mettre en place à la cantine, le conseil municipal décide d'arrêter la substitution de repas : 12 voix pour et 1 abstention (M. TOUSSAINT) ;
- Compte rendu commission finances : le Conseil municipal décide de maintenir les taux et dégrèvements actuels et valide l'achat d'un serveur informatique ;
- Informations sur la réunion publique pour la carrière : Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion publique présentant le projet de carrière aura lieu le mardi 6 septembre 2022 à 18h à la salle des fêtes ;
- Informations sur les travaux de la RN 10, du 22 août au 2 septembre 2022 : Madame Le Maire présente les déviations ainsi que les routes accessibles et inaccessibles durant la période ainsi que les modifications de passage des ordures ménagères et de la Poste ;
- Chiffres radar pédagogique : Madame Le Maire informe le Conseil municipal des premiers relevés de vitesse du radar pédagogique. Des vitesses importantes ont été constatées, Madame Le Maire a réitéré sa demande de radar de vitesse double sens à l'entrée du village à Monsieur Le Sous-préfet.
- Madame le Maire rappelle la réunion concernant l'implantation d'arbres sur la commune le mardi 30 août 2022 à 20h30 ;
- Date des prochains réunions prévues :  
Commission des fêtes : Mercredi 21 septembre à 20h30 en visioconférence  
Conseil municipal : Mardi 18 octobre à 20h30 en salle de conseil
- Madame Le Maire informe que l'étude de la future déviation sera affichée en mairie à partir du 22 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 40 minutes.

Madame Le Maire



Le secrétaire de séance